

**AVENANT N°1 - CONVENTION DE PARTENARIAT
Ville de Mérignac / Opéra National de Bordeaux**

La Régie Personnalisée Opéra National de Bordeaux représentée par son Président, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, habilité aux fins des présentes par la délibération n°XXX du Conseil d'Administration en date du 17/09/2025

Domiciliée : Place de la Comédie – BP 90095 – 33025 Bordeaux cedex

N° licences entrepreneur de spectacle : LR-25 – 002324/2326/2327/2328

N° SIRET : 440 423 960 00010

Ci-après désignée « **l'Opéra** » ou « **L'ONB** »

D'une part

ET

LA VILLE DE MERIGNAC

S.I.R.E.T. : 213 302 813 00 372

Code APE : 8411Z

Licences Entrepreneur du spectacle : LR-20-0095580

Adresse : 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - CS 30003 - 33705 MERIGNAC CEDEX

Représentée par Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire de Mérignac, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 6 octobre 2025,

Signataire : Monsieur Thierry TRIJOLET

Ci-après désignée « **La Ville de Mérignac** »

D'autre part

PREAMBULE

L'ONB et la Ville de Mérignac ont signé le 18/12/2024 une convention pluri-annuelle exposant les principes de leur partenariat pour trois saisons artistiques (24-25, 25-26, 26-27).

Comme prévu à l'article 1 de la convention, cet avenant renouvelle les axes de partenariat entre la Ville de Mérignac et l'ONB et détaille le programme des actions fixées pour la saison 2025-2026.

L'article 2 est complété comme suit :

Article 2bis - Projets pour la saison 25/26**2bis.1 Une programmation de concerts à Mérignac**

Au cours de la saison 25/26, l'Opéra donnera 2 représentations prévues comme suit :

- Le **05 octobre 2025** à 15h30 à l'Auditorium de la Médiathèque Michel Sainte Marie : un concert du *Quatuor Prométhée* pour un montant de cession 1200,00€HT ;
- Le **19 octobre 2025** à 16h00, au Pin Galant, un concert symphonique de l'Orchestre National Bordeaux Aquitaine (ONBA), pour un montant de cession de 4500,00€HT. Ce concert fera l'objet d'une convention tripartite, entre le Pin Galant, la Ville de Mérignac et l'ONB.

- Un concert de jazz du Jazz Dixie Land ou du Sextet de cuivres, en mai 2026 pour un montant de cession de 1 650 € HT

2bis.2 Les séances détente de l'ONB :

Le dispositif des séances détentes est renouvelé, selon les mêmes modalités.

Trois concerts et spectacles sont organisés sur ce principe durant la saison 25/26 :

- **Jeudi 8 janvier 2026** à l'Auditorium **de Bordeaux ??**: concert symphonique *Un Américain à Bordeaux*
- **Samedi 28 février 2026** à 16h00 à l'Auditorium de Bordeaux : concert vocal *Le Chœur et Carmen* (particulièrement adapté à un public familial)
- **Mercredi 29 avril 2026** à 20h00 au Grand-Théâtre : ballet *Joy*

2bis.3 Le dispositif des places solidaires

Le dispositif des places solidaires est renouvelé, selon les mêmes modalités.

2bis.4 Bordeaux Live Opera

Le dispositif du *Bordeaux Live Opéra* est renouvelé, selon les mêmes modalités.

2.5 Accès aux répétitions générales de spectacles

L'Opéra permet aux élèves et enseignants du Conservatoire de Musique et Danse de Mérignac d'assister à des générales symphoniques, et une répétition du Ballet sous réserve du calendrier et des disponibilités. Les propositions seront communiquées en amont par l'Opéra, pour permettre à La Ville d'envoyer les demandes avant chaque date, afin de confirmer la faisabilité de l'accueil.

2.6 Priorité d'information – séances scolaires.

L'ONB s'engage à informer en priorité La Ville de Mérignac de l'ouverture des réservations pour les représentations scolaires de sa programmation. Les enseignants du premier et second degrés des établissements de la Ville seront responsables de se manifester afin d'effectuer la réservation dans les délais précisés par l'ONB.

Tous les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait en deux exemplaires, à Bordeaux, le 12/09/2025

Pour La Ville de Mérignac
Le Maire

Thierry TRIJOLET

Pour la Régie Personnalisée
Le Président

Dimitri BOUTLEUX